

Communiqué de presse

Le Canton de Neuchâtel retrouve les chiffres positifs

Le recensement 2021 de la population du Canton de Neuchâtel met en lumière une croissance annuelle de 210 personnes, soit 0,1%. Au 31 décembre 2021, le canton comptait 175'967 habitant-e-s. Même si cette croissance reste modeste, le retour dans les chiffres positifs est une bonne nouvelle. Pour le Conseil d'État, cette progression est aussi le signal que les efforts fournis dans de nombreux domaines pour améliorer l'attractivité du canton portent leurs fruits.

Atteignant 175'967 habitant-e-s au 31 décembre 2021, la population du Canton de Neuchâtel connaît à nouveau une évolution positive, comme cela était la règle depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2016. Dans les quatre régions du canton, l'évolution est plus favorable que celle de l'année 2020 : pour les régions en croissance (Littoral et Val-de-Ruz), celle-ci s'accélère, alors que, pour celles qui connaissent encore des baisses (Montagnes et Val-de-Travers), celles-ci se réduisent. De façon plus détaillée, la moitié des communes connaissent une évolution positive et la croissance atteint 1,3 % dans la région dont la population progresse le plus (Val-de-Ruz).

Des efforts qui commencent à porter leurs fruits

Le Conseil d'État se réjouit de voir les efforts déployés commencer à porter leurs fruits. Le Canton de Neuchâtel possède de nombreux atouts et les met en valeur. Son image s'améliore, son attractivité se renforce et ses infrastructures se modernisent. Avec Mobilité 2030, les bases du développement des infrastructures sont posées pour les prochaines années. Le programme de promotion de la domiciliation lancé il y a deux ans et les premiers efforts menés avec de nombreux partenaires privés et les communes portent leurs fruits. Les réformes fiscales entrées en vigueur en 2020 et 2021 nourrissent également cette dynamique.

Associer l'ensemble du territoire en soutenant des projets-phares

Ces efforts seront poursuivis pour que la croissance se confirme dans la durée et qu'elle se manifeste dans l'ensemble du canton.

Le Conseil d'État souhaite notamment stimuler une dynamique favorable à tout le canton. Il entend concrétiser cette volonté autour d'un programme de redéploiement s'inscrivant dans le contexte des accords de positionnement stratégique signés entre les régions et le canton durant la précédente législature, et en poursuivant la réalisation du projet d'agglomération en collaboration avec les communes concernées.

D'autres axes seront présentés dans le programme de législature du gouvernement en mars prochain.

Contacts :

**Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé (DFS),
tél. 032 889 64 00 ;**

Gérard Geiser, chef du service cantonal de statistique, tél. 032 889 68 22 ;

Roland Nötzel, délégué à la domiciliation, tél. 032 889 48 02.

Neuchâtel, le 3 février 2022